

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du mardi 25 novembre 2025

Date de convocation : 18 novembre 2025
Date d'affichage : 18 novembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Nombre de Conseillers présents : 14
Nombre de Conseillers votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-cinq novembre à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaient présents : Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLET, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOVAS, BRIARD, DURAND, NABUCET, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme CUCULI pouvoir à M SECRETAIN

Etaient absents : MM RENOUARDIERE, BELLANGER, LEMOINE

M SECRETAIN est nommé secrétaire.

RAPPORTEUR : Mme CHATELLIER

DELIBERATION N°2025-2-066 : Fixation du montant de la redevance d'occupation du domaine public pour le marché des créateurs

Madame CHATELLIER expose à l'Assemblée qu'un « marché des créateurs » a lieu depuis plusieurs années à Sables d'Or les Pins aux alentours du 1^{er} mai.

Une redevance d'occupation du domaine public avait été fixée à 500 € pour 2025.

L'organisatrice souhaite renouveler ce marché en 2026.

Il appartient au Conseil municipal de fixer le montant de la redevance pour 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE à 500 € le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour l'organisation du marché des créateurs 2026,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le Maire,

Michèle MOISAN

Le Secrétaire,

Daniel SECRETAIN

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 28 novembre 2025

Le Maire,

Michèle MOISAN

